DISSECTION à l'ECOLE, Historique de nos actions

Nous constatons que l'expérimentation animale dans les laboratoires est de plus en plus remise en cause. De même, la dissection à l'école est l'objet de rejet de la part de nombreux élèves rencontrés régulièrement lors de nos actions.
Voici l'historique de nos actions concernant ces problèmes**.**

Courant 2006,
Les cofondateurs d'Oïkos Kaï Bios se sont interrogés sur le sujet de la dissection.
Dans ce sens, la démarche globale envisagée pour l'association (défense de la nature et des animaux) avait permis très tôt quelques approches des milieux éducatifs, notamment d'enseignants de Sciences et Vie de la Terre (SVT).

Face à la proche ouverture du Biopark d'Archamps, il s'imposait de demander le développement des méthodes substitutives à l'expérimentation animale, et dans le même registre, de trouver ses outils pédagogiques remplaçant la dissection des animaux.

2007
Début janvier peu après le dépôt des statuts à la Sous-Préfecture, nous écrivions aux autorités et des dizaines de lettre-types étaient distribuées dans la cadre de notre lutte contre l'expérimentation animale. Le développement des méthodes substitutives à l'expérimentation animale est demandé.
Dès la fin janvier, nous recevions les premières réponses officielles à nos courriers. Parallèlement, membres et sympathisants enseignants sensibilisent les lycéens à l'agriculture biologique, au respect de la nature et à celui des animaux (ateliers, travaux en classe).

2008
La sensibilisation se poursuit. Des stands sont organisés par Oïkos Kaï Bios à Annemasse, dans le Passage Bleu, grâce à la bienveillance de la copropriété. La dissection des souris et des grenouilles y sera souvent évoquée, par des adolescents mais aussi par leurs parents. Nombreux sont les élèves qui ne souhaitent pas pratiquer cet exercice mais qui n'osent pas prendre le risque de s'opposer, par crainte d'une mauvaise note ou de la moquerie des autres adolescents.
D'autres réponses officielles nous parviennent (Région, Conseil Général, Ministère de l'agriculture…), sur le sujet des méthodes substitutives à l'expérimentation animale.

<u>2009</u> : lors d'un courrier au Ministre de la Recherche, et dans le cadre d'une suite d'échanges de lettres, nous abordons les problèmes de l'objection de conscience et de la dissection à l'Université et dans les lycées et collèges. Notre courrier sera transmis au Ministre de l'Education Nationale. Hélas, nous n'avons pas reçu de réponse.

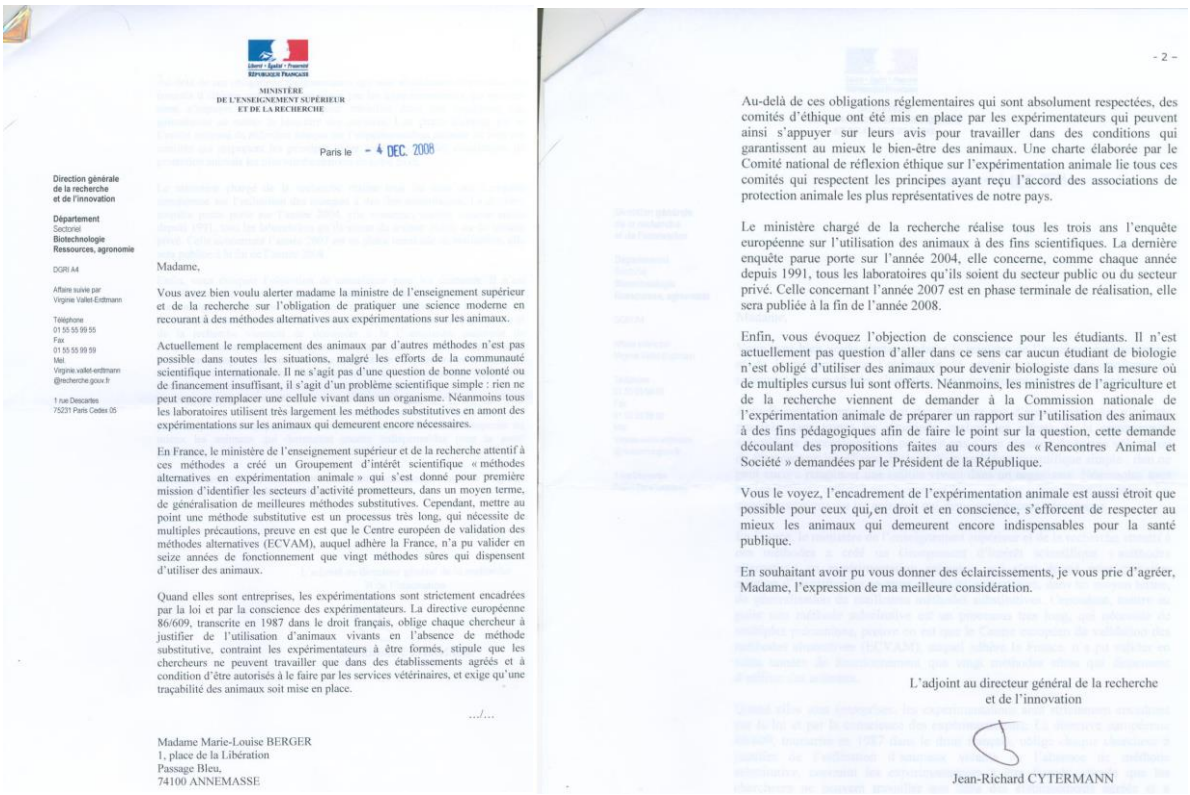

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le - 4 DEC. 2008

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Département
Sectoriel
Biotechnologie
Ressources, agronomie

DGRI A4

Affaire suivie par
Virginie Vallet-Erdmann

Téléphone
01 55 55 99 55
Fax
01 55 55 99 59
Mel
Virginie.vallet-erdmann
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Madame,

Vous avez bien voulu alerter madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'obligation de pratiquer une science moderne en recourant à des méthodes alternatives aux expérimentations sur les animaux.

Actuellement le remplacement des animaux par d'autres méthodes n'est pas possible dans toutes les situations, malgré les efforts de la communauté scientifique internationale. Il ne s'agit pas d'une question de bonne volonté ou de financement insuffisant, il s'agit d'un problème scientifique simple : rien ne peut encore remplacer une cellule vivant dans un organisme. Néanmoins tous les laboratoires utilisent très largement les méthodes substitutives en amont des expérimentations sur les animaux qui demeurent encore nécessaires.

En France, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche attentif à ces méthodes a créé un Groupement d'intérêt scientifique « méthodes alternatives en expérimentation animale » qui s'est donné pour première mission d'identifier les secteurs d'activité prometteurs, dans un moyen terme, de généralisation de meilleures méthodes substitutives. Cependant, mettre au point une méthode substitutive est un processus très long, qui nécessite de multiples précautions, preuve en est que le Centre européen de validation des méthodes alternatives (ECVAM), auquel adhère la France, n'a pu valider en seize années de fonctionnement que vingt méthodes sûres qui dispensent d'utiliser des animaux.

Quand elles sont entreprises, les expérimentations sont strictement encadrées par la loi et par la conscience des expérimentateurs. La directive européenne 86/609, transcrite en 1987 dans le droit français, oblige chaque chercheur à justifier de l'utilisation d'animaux vivants en l'absence de méthode substitutive, contraint les expérimentateurs à être formés, stipule que les chercheurs ne peuvent travailler que dans des établissements agréés et à condition d'être autorisés à le faire par les services vétérinaires, et exige qu'une traçabilité des animaux soit mise en place.

.../...

Madame Marie-Louise BERGER
1, place de la Libération
Passage Bleu,
74100 ANNEMASSE

- 2 -

Au-delà de ces obligations réglementaires qui sont absolument respectées, des comités d'éthique ont été mis en place par les expérimentateurs qui peuvent ainsi s'appuyer sur leurs avis pour travailler dans des conditions qui garantissent au mieux le bien-être des animaux. Une charte élaborée par le Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale lie tous ces comités qui respectent les principes ayant reçu l'accord des associations de protection animale les plus représentatives de notre pays.

Le ministère chargé de la recherche réalise tous les trois ans l'enquête européenne sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques. La dernière enquête parue porte sur l'année 2004, elle concerne, comme chaque année depuis 1991, tous les laboratoires qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé. Celle concernant l'année 2007 est en phase terminale de réalisation, elle sera publiée à la fin de l'année 2008.

Enfin, vous évoquez l'objection de conscience pour les étudiants. Il n'est actuellement pas question d'aller dans ce sens car aucun étudiant de biologie n'est obligé d'utiliser des animaux pour devenir biologiste dans la mesure où de multiples cursus lui sont offerts. Néanmoins, les ministres de l'agriculture et de la recherche viennent de demander à la Commission nationale de l'expérimentation animale de préparer un rapport sur l'utilisation des animaux à des fins pédagogiques afin de faire le point sur la question, cette demande découlant des propositions faites au cours des « Rencontres Animal et Société » demandées par le Président de la République.

Vous le voyez, l'encadrement de l'expérimentation animale est aussi étroit que possible pour ceux qui, en droit et en conscience, s'efforcent de respecter au mieux les animaux qui demeurent encore indispensables pour la santé publique.

En souhaitant avoir pu vous donner des éclaircissements, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma meilleure considération.

L'adjoint au directeur général de la recherche
et de l'innovation

Jean-Richard CYTERMANN

<u>Actions en 2010-2011-2012</u> : la réflexion se poursuit, les actions d'information se multiplient : 22 pour l'exercice 2009-2010, 26 pour l'exercice 2010-2011, 19 pour 2011-2012. Nous tenons nos stands à Annemasse et nous déplaçons sur les marchés de Haute Savoie : en Genevois (St JULIEN en Genevois, COLLONGES Sous Salève), en Chablais (THONON les Bains, DOUVAINE), ainsi qu'à ANNECY du Pâquier à la vieille ville et sur la plage d'EXCENEVEX.

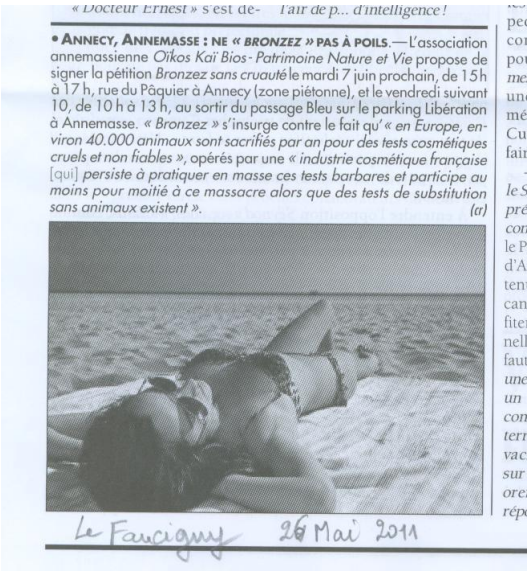

« Docteur Ernest » s'est de- l'air de p... d'intelligence !

• **ANNECY, ANNEMASSE : NE « *BRONZEZ* » PAS À POILS.**—L'association annemassienne *Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie* propose de signer la pétition *Bronzez sans cruauté* le mardi 7 juin prochain, de 15 h à 17 h, rue du Pâquier à Annecy (zone piétonne), et le vendredi suivant 10, de 10 h à 13 h, au sortir du passage Bleu sur le parking Libération à Annemasse. *« Bronzez »* s'insurge contre le fait qu'*« en Europe, environ 40.000 animaux sont sacrifiés par an pour des tests cosmétiques cruels et non fiables »*, opérés par une *« industrie cosmétique française* [qui] *persiste à pratiquer en masse ces tests barbares et participe au moins pour moitié à ce massacre alors que des tests de substitution sans animaux existent ».* *(a)*

Le Faucigny 26 Mai 2011

Outre des élèves qui ne souhaitent pas faire de dissection (pour exemples : Douvaine en décembre 2010, Annecy en août 2011), nous rencontrerons une ancienne Principale de collège qui croyait que la dissection n'était plus pratiquée (elle se souvenait de la forte opposition des élèves de son établissement et elle l'estimait légitime) et une enseignante de SVT de Thonon les Bains qui utilise des logiciels pour remplacer la dissection sur des animaux (Excenevex en août 2012).

Une action pour "bronzer sans cruauté"

07/07/2012

Le stand d'Oïkos Kaï Bios est un lieu de discussion au Passage bleu. Cette association qui milite pour la cause animale et pour un environnement plus sain choisit chaque mois un thème différent pour sensibiliser les passants qui signent des pétitions. Hier, le slogan "Cet été, bronzez sans cruauté" dénonçait l'usage des animaux pour tester les cosmétiques. Selon Oïkos Kaï Bio, il existe des méthodes de substitution aux expérimentations animales et des produits non testés sur des animaux. Photo DVCP

Dauphiné Libéré 7/7/2012

<u>2011</u>, dans le cadre de nos recherches de logiciels, nous avons sollicité la Fondation Bardot pour la commercialisation du matériel en France. Nous n'avons pas de réponse à ce jour. Le problème de la langue se pose aussi, les logiciels ne sont alors disponibles qu'en anglais.
Afin d'avancer dans la connaissance des pratiques dans d'autres pays, nous avons eu des échanges avec la Ligue Suisse contre la Vivisection (Lscv http://www.lscv.ch/).

<u>2012</u>
Nos contacts avec des personnels administratifs et d'éducation se multiplient.
Parallèlement à nos actions sur le terrain, nous avons publié plusieurs billets sur notre site Internet et sur des forums.
En particulier, depuis 2012, nous avons écrit, à la demande du collectif International Campaigns, une série d'articles pour sa rubrique « Objection de conscience ». http://www.international-campaigns.org/stop-animaux-labos/objection-dissection/
(http://www.stop-animaux-labos.org/objection-de-conscience-dissection/, ce lien de 2013 n'est plus actif

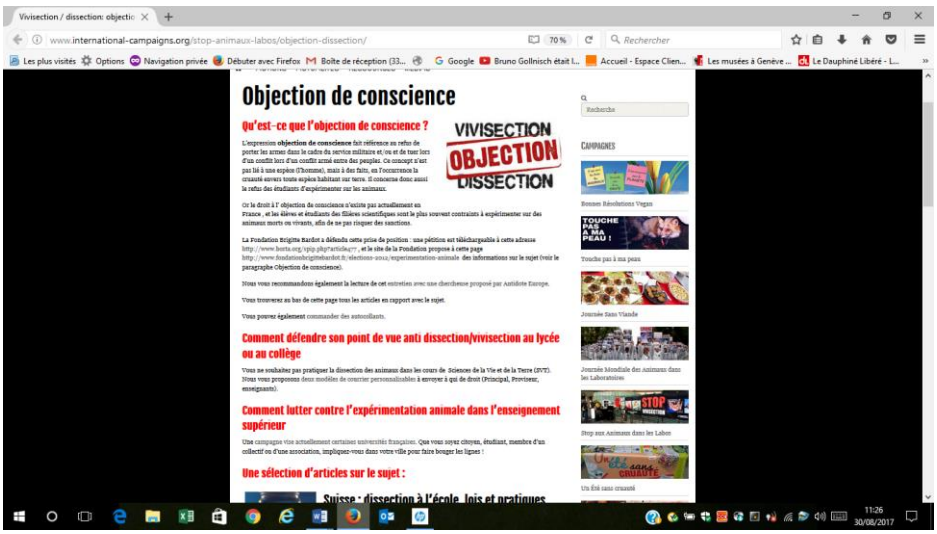

➢ Le premier article « Médias et expérimentation animale » faisait allusion à la formation à l'expérimentation animale proposée au lycée Vendôme et dont l'émission « Bye Bye Cobaye faisait la promotion.

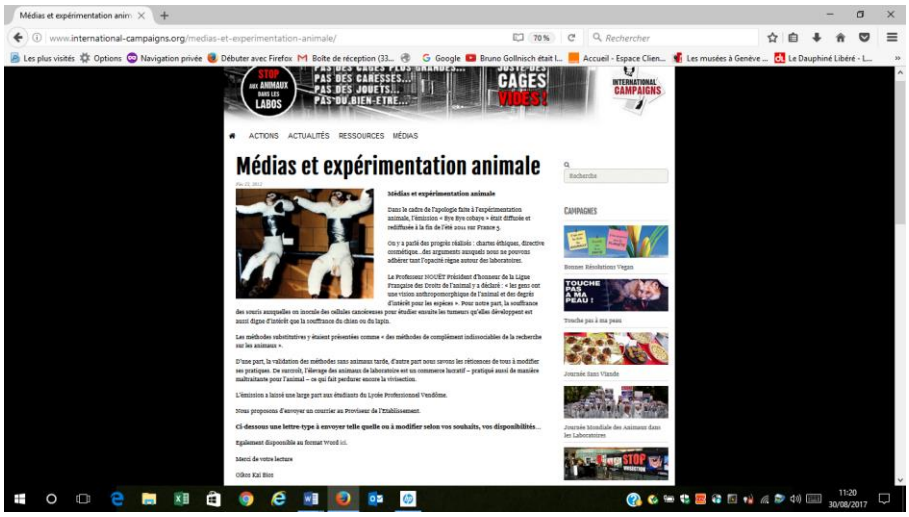

Ont suivi

➢ « la dissection et la loi en France »,

➢ « Agissons contre l'expérimentation animale dans l'enseignement supérieur » (dont Les modèles de lettre à envoyer aux Présidents d'Universités de sciences et écoles de médecine)

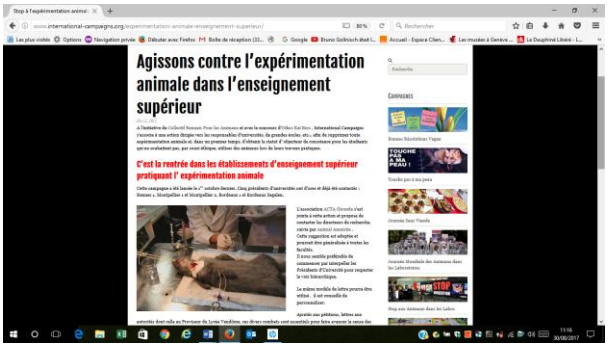

- « dissection de chats au Brésil, l'article a été traduit du Portugais par Colette, sympathisante d'Oïkos Kaï Bios http://www.international-campaigns.org/dissection-chats-bresil-barbarie/

- « Suisse : dissection à l'école, lois et pratiques » http://www.international-campaigns.org/suisse-dissection/

Auxquels il faudrait ajouter, entre autres, « Comment défendre son point de vue » qui concerne les élèves et étudiants qui souhaitent refuser de pratiquer la dissection et qui propose un modèle de courrier destiné aux enseignants des lycées et collèges.

2013

- **Presse :** Nos échanges avec la Ligue Suisse contre la Vivisection se précisent.

Un article paraîtra en mars dans la revue de la Ligue (journal tiré à 12 000 exemplaires, publié en 3 langues et disponible sur Internet) : « France, utilisation d'animaux pour la formation » page 8, à cette adresse http://www.lscv.ch/images/editions/journal/journal_pdf/2013_03_journal_lscv_preview.pdf .

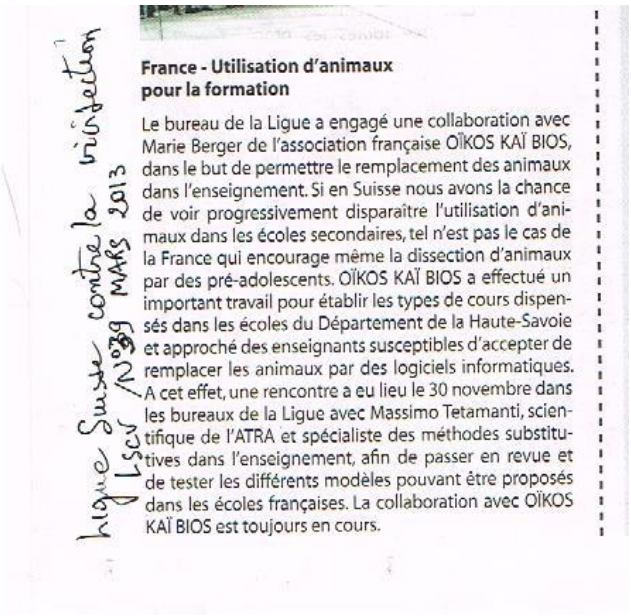

Ligue Suisse contre la vivisection
LSCV / N°39 MARS 2013

France - Utilisation d'animaux pour la formation

Le bureau de la Ligue a engagé une collaboration avec Marie Berger de l'association française OÏKOS KAÏ BIOS, dans le but de permettre le remplacement des animaux dans l'enseignement. Si en Suisse nous avons la chance de voir progressivement disparaître l'utilisation d'animaux dans les écoles secondaires, tel n'est pas le cas de la France qui encourage même la dissection d'animaux par des pré-adolescents. OÏKOS KAÏ BIOS a effectué un important travail pour établir les types de cours dispensés dans les écoles du Département de la Haute-Savoie et approché des enseignants susceptibles d'accepter de remplacer les animaux par des logiciels informatiques. A cet effet, une rencontre a eu lieu le 30 novembre dans les bureaux de la Ligue avec Massimo Tetamanti, scientifique de l'ATRA et spécialiste des méthodes substitutives dans l'enseignement, afin de passer en revue et de tester les différents modèles pouvant être proposés dans les écoles françaises. La collaboration avec OÏKOS KAÏ BIOS est toujours en cours.

Le Messager publie un article en septembre : « **Oïkos Kaï Bios veut en finir avec la dissection à l'école ».**

LE MESSAGER - Genevois
Jeudi 29 août 2013

ANNEMASSE

Oïkos Kaï Bios veut en finir avec la dissection à l'école

Dans sa défense des droits des animaux, l'association Oïkos Kaï Bios Patrimoine nature et vie lance dès la rentrée une grande action contre la dissection à l'école.

L'association veut dans un premier temps sensibiliser localement les enseignants de sciences et vie de la Terre à d'autres pratiques. *« A notre sens, continuer de pratiquer la dissection en classe constitue un formatage des esprits vers l'acceptation des expériences sur les animaux. Il est urgent d'utiliser des alternatives sans animaux à tous les niveaux. La Ligue suisse contre la vivisection soutient notre projet avec l'intervention du scientifique André Ménache qui animerait des conférences dans les lycées et colleges sur l'expérimentation animale et les méthodes substitutives sans animaux »*, précise Marie Berger.

Prochain stand au Passage Ilins, avec M. Berger, pour la Journée des animaux sans foyer, le 6 septembre, de 9 h à 12 h.

VIVISECTION OBJECTION DISSECTION

Protéger les arbres et les oiseaux

Si l'association lutte activement contre la vivisection, elle est aussi très attentive au respect de la nature et intervient dans les projets de bétonnage excessif : *« Nous déplorons que les arbres soient considérés comme du matériel urbain, que l'on pourrait remplacer sans autre. Exemples en 2010 : l'abattage d'un cèdre de [illegible] ans, rue A.-Briand, en [illegible] celui du tilleul, rue Bas[illegible]. Hélas, la liste n'est pas exhaustive. La pression démographique et l'attrait du département frontalier avec la Suisse ne doivent pas amener à transformer nos villes en espaces sans arbres. En contribuant aux enquêtes publiques, nous souhaitons, que les arbres existants soient mieux protégés et que la législation concernant l'obtention des permis de construire soit modifiée. »*

En ville, les vitres sont un piège pour les oiseaux. Après avoir sensibilisé la Caisse d'Epargne sur ce phénomène meurtrier, l'association a eu le plaisir de constater, en début d'été, que des silhouettes de rapace ont enfin été posées sur les vitres du bâtiment.

RENÉE VUARNET

http://oikoskaibios.monsite-orange.fr/

- Nos contacts avec des enseignants, des personnels administratifs et d'éducation se poursuivent. Nous avons pu faire la démonstration d'un logiciel de dissection de grenouille à des enseignants de SVT. Parallèlement, nous avons des contacts avec des militants qui tentent de faire traduire le logiciel « Digifrog ».

Localement, des sympathisants de l'association enseignant dans des disciplines non scientifiques sensibilisent leurs élèves en intégrant des exercices sur le sujet de la défense des animaux, des méthodes substitutives….

<u>2014</u>

Nouvel article la revue de la LSCV n°43 de mars, disponible à cette adresse
http://www.lscv.ch/images/editions/journal/journal_pdf/2014_03_journal_lscv_preview.pdf
Nous avons repris quelques contacts et envoyé des courriers à plusieurs chefs d'établissement.

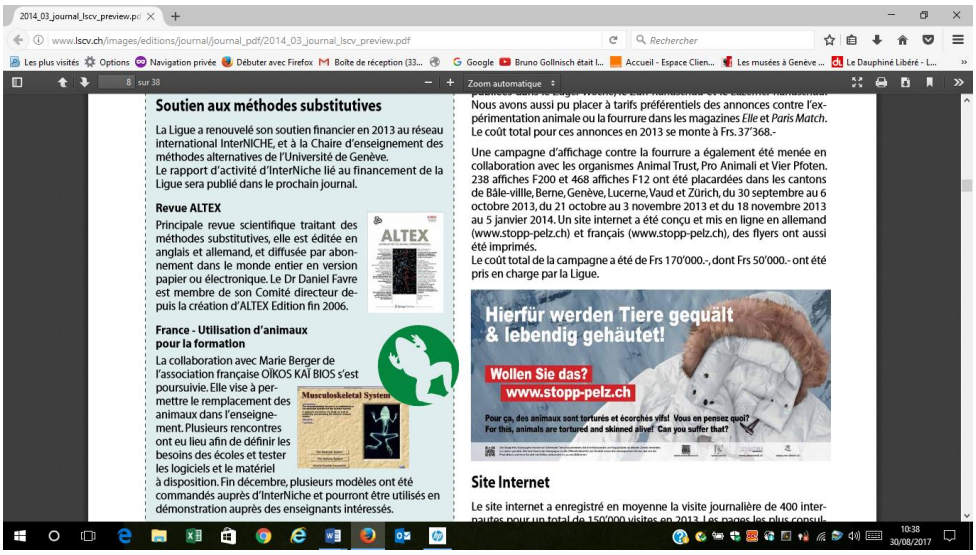

Soutien aux méthodes substitutives

La Ligue a renouvelé son soutien financier en 2013 au réseau international InterNICHE, et à la Chaire d'enseignement des méthodes alternatives de l'Université de Genève.
Le rapport d'activité d'InterNiche lié au financement de la Ligue sera publié dans le prochain journal.

Revue ALTEX

Principale revue scientifique traitant des méthodes substitutives, elle est éditée en anglais et allemand, et diffusée par abonnement dans le monde entier en version papier ou électronique. Le Dr Daniel Favre est membre de son Comité directeur depuis la création d'ALTEX Edition fin 2006.

France - Utilisation d'animaux pour la formation

La collaboration avec Marie Berger de l'association française OÏKOS KAÏ BIOS s'est poursuivie. Elle vise à permettre le remplacement des animaux dans l'enseignement. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de définir les besoins des écoles et tester les logiciels et le matériel à disposition. Fin décembre, plusieurs modèles ont été commandés auprès d'InterNiche et pourront être utilisés en démonstration auprès des enseignants intéressés.

Nous avons aussi pu placer à tarifs préférentiels des annonces contre l'expérimentation animale ou la fourrure dans les magazines *Elle* et *Paris Match*. Le coût total pour ces annonces en 2013 se monte à Frs. 37'368.-

Une campagne d'affichage contre la fourrure a également été menée en collaboration avec les organismes Animal Trust, Pro Animali et Vier Pfoten. 238 affiches F200 et 468 affiches F12 ont été placardées dans les cantons de Bâle-villle, Berne, Genève, Lucerne, Vaud et Zürich, du 30 septembre au 6 octobre 2013, du 21 octobre au 3 novembre 2013 et du 18 novembre 2013 au 5 janvier 2014. Un site internet a été conçu et mis en ligne en allemand (www.stopp-pelz.ch) et français (www.stopp-pelz.ch), des flyers ont aussi été imprimés.
Le coût total de la campagne a été de Frs 170'000.-, dont Frs 50'000.- ont été pris en charge par la Ligue.

Site Internet

Le site internet a enregistré en moyenne la visite journalière de 400 internautes pour un total de 150'000 visites en 2013. Les pages les plus consul-

Nous avons écrit en mai au Ministre de l'Agriculture ; nous souhaitions une information officielle. Le Ministère nous a confirmé en juillet que la dissection des vertébrés (souris et grenouilles) était réservée à l'Enseignement Supérieur ainsi qu'aux enseignements technique et professionnel.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le 10 JUIL. 2014

N/Réf : CI 0720323

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 21 mai 2014, vous avez appelé l'attention de Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-Parole du Gouvernement, sur l'utilisation d'animaux en cours de travaux pratiques dans l'enseignement secondaire.

La protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et éducatives est une préoccupation constante des citoyens français et européens depuis déjà de nombreuses années.

La Directive 2010/63 UE a modifié le dispositif réglementaire et réaffirme de façon très claire l'objectif de diminution des animaux utilisés à des fins scientifiques, enseignement compris. Les textes réglementaires achevant sa transposition le 1er février 2013 ont confirmé l'interdiction d'utilisation d'animaux vertébrés dans les établissements d'enseignement secondaire.

L'article R. 214-87 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) précise que le dispositif réglementaire s'applique «... lorsque des animaux (...) sont élevés pour que leurs organes ou tissus puissent être utilisés à des fins scientifiques » et l'article R. 214-105 du CRPM indique que « seules sont admises les procédures [id est « toute utilisation, invasive ou non, d'un animal à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques »], qui ont pour objet (...) l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle ou technique conduisant à des métiers qui comportent la réalisation de procédures expérimentales....».

.../...

Madame Marie BERGER
Présidente de l'Association OIKOS KAI BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE

Les travaux pratiques utilisant des vertébrés (souris, grenouilles,...), même morts, sont réservés au seul domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel.

Ce nouveau dispositif a fait l'objet d'une information par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, chargé de son application, auprès du Cabinet du Ministère de l'Education Nationale en date du 7 mai 2013.

S'agissant des alternatives pédagogiques, les travaux pratiques peuvent être réalisés sur des sous-produits animaux au sens du Règlement (CE) 1069/2009, issus d'animaux sains ou des denrées alimentaires (poissons, cœur-poumons de moutons), sur des invertébrés (non visés par la réglementation pré-citée), ou par l'intermédiaire de supports vidéo.

Des Recteurs d'Académie ont également été destinataires de courriers dans ce sens, pour que les enseignants en sciences et vie de la terre soient informés de ce contexte réglementaire renforcé en matière de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et éducatives.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe MAUGUIN

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

Notre action prend donc une nouvelle tournure grâce à cette belle nouvelle pour les animaux. Nous allons poursuivre nos contacts pour l'utilisation de logiciels et de matériel pédagogique substitutifs à la dissection.

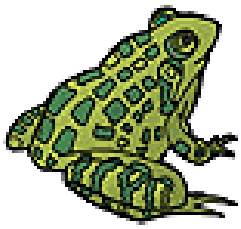

<u>Septembre 2014</u>

Nous proposons divers modèles de lettres à envoyer aux enseignants, directeurs d'établissements scolaires, présidents d'université… afin de sensibiliser tous les responsables.
Hélas, cet heureux temps pour ces petits animaux fut de courte durée.
La réponse du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt était pourtant claire : « *la dissection de ces animaux est désormais réservée à l'enseignement*

supérieur ou à des enseignements professionnel ou technique ; les textes règlementaires achevant la transposition de la directive européenne 2010/63/UE ont confirmé « l'interdiction de la dissection des vertébrés dans les établissements d'enseignement secondaire ».
Or, le syndicat enseignant, « le SNES -FSU», a remis en cause cette transposition de la Directive Européenne.
https://www.snes.edu/Conseil-d-etat-Annulation-de-l-interdiction-de-dissection-des-souris.html
Selon le syndicat, le Ministre de l'éducation aurait fait une interprétation erronée et outrepassé ses droits, ce qui nous a laissés perplexes.

Le 15 juin 2016 nouveau courrier à Monsieur Stéphane LE FOLL.
Nous disons, entre autres « *Il est choquant que des enseignants payés par l'Etat remettent en cause votre interprétation des textes.* »

Le 23 septembre 2016 réponse de Monsieur Le FOLL au courrier du 15 juin, nous le remercions.
La réponse du Ministre du 23 septembre 2016 :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

LA DIRECTRICE DU CABINET

Paris, le 23 SEP. 2016

N/Réf : CI 0736830

Madame,

Par courrier en date du 15 juin 2016, vous avez appelé l'attention de Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, sur la pratique de la dissection d'animaux dans les Etablissements d'Enseignement Secondaire (EES).

En application de la directive 2010/63, l'article R. 214-87 du code rural et de la pêche maritime interdit l'utilisation d'animaux vertébrés dans les EES.

Comme précisé dans mon précédent courrier, une première instruction du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) en date de novembre 2014 a interdit la dissection d'animaux morts dans les activités d'enseignement au collège et au lycée, en s'appuyant sur la directive 2010/63 et les textes de transposition.

En avril 2016, le Conseil d'Etat a estimé que le fondement juridique de cette première instruction n'était pas valable et a donc annulé la décision du MENESR.

.../...

Depuis cette date une nouvelle instruction réaffirmant l'interdiction précédente a été adressée le 8 juillet 2016 aux Rectrices et Recteurs d'Académie, ainsi qu'à l'ensemble des personnels du MENESR concernés par cette interdiction. Cette nouvelle instruction s'appuie désormais uniquement sur le code de l'éducation.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christine AVELIN

Association OIKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passable Bleu
74100 ANNEMASSE

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP – Tél : 01 49 55 49 55

La question est donc définitivement réglée en ce qui concerne les lycées et collèges.
Le combat continue au niveau de l'université. En témoigne, en 2017, cette proposition de loi :

« OBJECTION DE CONSCIENCE à l'expérimentation animale.

La proposition de loi n° 4584 visant à instaurer un droit à l'objection de conscience à l'expérimentation animale a été cosignée par Lionnel LUCA ; Marine BRENIER ; Arlette GROSSKOST ; Bérengère POLETTI, Sylvain BERRIOS, Bernard DEFLESSELLES, Alain

SUGUENOT, Thierry LAZARO, Élie ABOUD, Bernard BROCHAND, Lucien DEGAUCHY, Jean-Jacques GUILLET.
http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/propositions/pion4584/(index)/propositions-loi

En mai 2017, nous remercions les 12 députés par un courrier.
Nous espérons que ceux qui ont été réélus continueront le combat commencé par Lionnel LUCA. Avec l'application de la loi sur le non cumul des mandats, il a choisi son mandat de maire. Nous espérons qu'il continuera de protéger les animaux dans cette fonction.

Nos Projets

Nous ne manquerons pas de rappeler cette bonne nouvelle de la fin de la dissection à nos contacts et lors de nos stands et passages sur les marchés.
Nous avions imaginé faire équiper les collèges par le Conseil Départemental. La traduction en français du logiciel par Interniche * se fait attendre. De leur côté, les enseignants se sont organisés avec des logiciels gratuits... Etant donné l'état des finances de notre pays, nous craignons que ce projet devienne difficile à réaliser.

Nous remercions

- la presse locale (Dauphiné Libéré, Messager, le Faucigny) et nationale (Charlie Hebdo) pour ses annonces et ses articles fréquents,
- la Mairie d'Annemasse qui relaie nos actions sur les panneaux lumineux et sur l'agenda du site Internet de la ville, les mairies des communes de l'Agglomération qui acceptent nos flyers,
- la LSCV http://www.lscv.ch qui nous accompagne dans notre lutte contre la dissection.
- Les élus, comme le député Lionnel LUCA, qui ont soutenu les associations dans leur combat contre la dissection

* InterNICHE est un réseau qui a pour but le remplacement de l'animal par des méthodes substitutives sans animaux dans l'enseignement au collège, au lycée, à l'université, dans les écoles de médecine et dans les études vétérinaires. Interniche propose du matériel, des publications, des logiciels... http://www.interniche.org/fr
La Ligue Suisse contre la vivisection soutient dans divers domaines le développement des méthodes substitutives, les modèles d'entraînement à la chirurgie... ; détails à cette adresse http://www.lscv.ch/pages/experimentations/alternatives.html

© Oïkos Kaï Bios 2007-2017

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
oikos.kai.bios@ orange.fr

http://www.oikoskaibios.com